

du Traité de paix & d'amitié, conclu entre la sublime Porte & la Cour de Russie, l'an de l'Hegire 1133 il avoit été stipulé & convenu, que les troupes de Russie ne seroient point dans la Pologne; que même si, suivant l'exigence des cas, il y enroit quelque fois quelques troupes Russes, elles s'empresseroient d'y terminer incessamment leurs affaires, & qu'aussi tôt elles en sortiroient; qu'enfin elles n'inquieteroient en aucune façon les Polonois dans la jouissance des privilèges de leurs libertés. Ce fut sur ce fondement, que l'an de l'Hegire 1152 dans le Traité de paix & d'amitié, échange & conclu entre la sublime Porte & la Cour de Russie, les articles ci-dessus, eu égard à l'ancienneté, resterent *in statu quo*, comme exécutoires à l'*instar* du passé. Conséquemment la sublime Porte, considérant que les Russes ne pouvoient pas faire entrer en Pologne un nombre considérable de leurs troupes, ni les y faire séjourner long-tems, étoit intimement persuadée, que la République de Pologne & ses Sujets, exempts de toute inquiétude, devoient jouir d'une profonde tranquillité. Cependant par un ordre Impérial de S. H. il fut écrit par le Grand-Vizir à la République, pour lors divisée, deux Lettres amicales, relativement à l'élection d'un successeur au feu Roi, en faveur de quelqu'un de la République: on l'exhortoit à l'union & à la bonne intelligence, pour que les Polonois eussent à élire entr'eux un Roi d'un consentement unanime; ajoutant que, s'ils donnoient leurs suffrages à un Etranger, ce seroit ouvrir chez eux la porte à des troupes étrangères, qui ne manqueroient pas de désoler la République, de violer & peut-être d'anéantir les libertés, & par-là de sapper les fondemens de sa puissance.

Les Polonois ne comprirent point, que la sublime Porte, par le conseil qu'elle leur donnoit, de se bien garder d'admettre chez eux des troupes étrangères, n'avoient en vue que de les mettre à l'abri de l'invasion des Russes, & que son intention étoit de protéger la République. Par un effet de cet aveuglement, elle persista dans la division; & donnant de tems à autre les mains à l'entrée répétée des troupes Russes en Pologne, toujours sous le voile